

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

## RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE 17 MAI, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE A 19 H SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN DATE DU 11 MAI EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

**Président :** M. Gérard FAVIER (jusqu'à 19h30)  
M. Jean-Michel FOURGOUS (à partir de la délibération 20170040)

**Présents :**

*Adjoints* M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX (à partir de la délibération 20170040) ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; M. Alain LAPORTE

*Conseillers* M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFÈVRE ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA (jusqu'à 20h50) ; Mme Isabelle MATHE ; M. Nicolas GUILLET ; M. Friedrich CHAUVET (à partir de la délibération 20170036) ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Nicolas BOHER ; M. Bertrand CHATAGNIER

**Représentés :**

M. Jean-Michel FOURGOUS	donne pouvoir à M. Gérard FAVIER (jusqu'à 19h30)
Mme Anne CAPIAUX	donne pouvoir à M. Thierry MICHEL (jusqu'à 19h30)
Mme Catherine DAVID	donne pouvoir à M. Benoît NOBLE
Mme Chantal CARDELEC	donne pouvoir à M. Laurent MAZAURY
Mme Christine DANG	donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON
Mme Félicidade DE OLIVEIRA	donne pouvoir à Mme Nathalie TINCHANT (à partir de 20h50)
M. Philippe DEVARIEUX	donne pouvoir à M. Michel BESSEAU
M. Daniel FOUCHER	donne pouvoir à M. Alain LAPORTE

**Absents excusés :**

*Conseillers* M. Friedrich CHAUVET (jusqu'à 19h50) ; M. Christian NICOL

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Alain LAPORTE.

A 19h10, le quorum étant atteint, Gérard FAVIER, 1<sup>er</sup> adjoint ouvre la séance.

## **Direction des Services Juridiques**

### **1 - 20170034 Installation de Monsieur Bertrand CHATAGNIER au siège de Conseiller Municipal**

**Article unique** : **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Bertrand CHATAGNIER, en tant que Conseiller Municipal, immédiatement installé dans ses fonctions.

## **Direction des Services Juridiques**

### **2 - PV-20170003 Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	28	Pour
Par	4	Contre (M. Besseau, P. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger)
Par	1	Abstention (N. Boher)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 24 février 2017 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

## **Direction des Services Juridiques**

### **3 - Rec-20170003 Liste des décisions du Maire**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Finances**

### **4 - 20170035 Adoption du rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 9 mars 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	29	Pour
Par	4	Abstention (M. Besseau, P. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger)

**Article 1 :** **APPROUVE** le Rapport définitif de la CLETC du 9 mars 2017 et l'évaluation du montant des charges ainsi déterminées pour un total de 58 764 € :

Charges nettes TRANSFEREES	Guyancourt	Voisins le Bretonneux	TOTAL
Charges nettes FONCTIONNEMENT retenues	40 705	2 692	43 396
Coût récurrent annuel d'investissement	14 974	394	15 368
<b>Coût total fct retenu + investissement retenu</b>	<b>55 679</b>	<b>3 085</b>	<b>58 764</b>

**Article 2 :** **APPROUVE** l'ensemble des autres informations contenu dans le rapport joint.

## Finances

**5 - 20170036 Pacte Financier 2015 - 2017, affectation solde fonds de concours 2016 (4ième demande) pour 564 731 €, première demande pour 2017 de 135 269 €, réduction de 12 000 € du fonds de concours demandé pour les travaux de cimetière (délibération 20170014)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 29 Pour

Par 5 Abstention (M. Besseau, P. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger, N. Boher)

**Article 1 :** **MODIFIE** l'article 1 de délibération n°20170014 du 24 février 2017, troisième demande pour 60 000 euros, concernant les travaux d'extension du cimetière de la Vallée Favière d'un montant prévisionnel de 150 000 € TTC (cent cinquante mille euros) ainsi :

**DEMANDE** l'affectation de 48 000 € (quarante-huit mille euros) de fonds de concours de 2016 pour les travaux d'extension du cimetière de la Vallée Favière d'un montant prévisionnel de 117 000 € TTC (cent dix-sept mille euros).

**DIT** que les 12 000 euros (douze mille euros), sont réaffectés dans la présente délibération.

**Article 2 :** **MODIFIE** ainsi le plan de financement prévisionnel de la troisième demande de fonds concours de 2016 :

- Montant prévisionnel total des travaux : 117 000 € TTC
- Montant prévisionnel total des travaux : 97 500 € HT
- Fonds de concours sollicité : 48 000 €

- Autres subventions : 0 €
- Financement prévisionnel de la commune : 49 500 € HT (50.77 %)

**Article 3 :** DEMANDE l'affectation 100 000 € (cent mille euros) de fonds de concours de 2016 pour les travaux de sécurisation du Centre Technique Municipal d'un montant prévisionnel de 249 000 € TTC (deux cent quarante neuf mille euros). Ces travaux concernent la mise en œuvre de clôtures, de portails automatiques et la création d'une douzaine de place de stationnement.

**Article 4 :** DIT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant prévisionnel total des travaux : 249 000 € TTC
- Montant prévisionnel total des travaux : 207 500 € HT
- Fonds de concours sollicité : 100 000 €
- Autres subventions : 0 €
- Financement prévisionnel de la commune : 107 500 € HT (51.81 %)

**Article 5 :** DEMANDE l'affectation de 100 000 € (cent mille euros) de fonds de concours de 2016 pour les travaux du Groupe Scolaire de la Villedieu d'un montant prévisionnel de 252 000 € TTC (deux cent cinquante-deux mille euros).

**Article 6 :** DIT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant prévisionnel total des travaux : 252 000 € TTC
- Montant prévisionnel total des travaux : 210 000 € HT
- Fonds de concours sollicité : 100 000 €
- Autres subventions : 0 €
- Financement prévisionnel de la commune : 110 000 € HT (52.38 %)

**Article 7 :** DEMANDE l'affectation de 500 000 € (cinq cent mille euros) de fonds de concours soit 364 731 € (trois cent soixante quatre mille sept cent trente et un euros) pour solder l'enveloppe des fonds de concours de 2016 et 135 269 € (cent trente cinq mille deux cent soixante neuf euros) au titre d'une première demande de 2017.

**AFFECTE** ces fonds de concours à :

- l'acquisition, la préparation d'une flotte d'iPads pour les enfants maternels et élémentaires et l'installation d'applications sur ces iPads,
- ainsi que l'acquisition d'une flotte de Mac Book et leur paramétrage destinés aux enseignants pour montant
- et l'acquisition de matériels complémentaires nécessaires au fonctionnement de ces matériels.

Pour un total prévisionnel de 1 261 958.30 € TTC (un million deux cent soixante et un mille neuf cent cinquante huit euros et trente centimes).

**Article 8 :** DIT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant prévisionnel total de l'acquisition : 1 261 958.30 € TTC

- Montant prévisionnel total de l'acquisition : 1 051 631.92 € HT
- Fonds de concours sollicité : 500 000 €
- Autres subventions : 0 €
- Financement prévisionnel de la commune : 551 631.92 € HT (52.45 %)

**Article 9 :** DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné de la Commune.

## Urbanisme

### 6 - 20170037 Régularisation foncière entre la Résidence des Nouveaux Horizons et la Ville d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents de géomètre relatifs aux échanges fonciers entre la copropriété des Nouveaux Horizons et la Ville d'Elancourt conformément au plan de principe joint à la présente délibération.

**Article 2 :** **PRECISE** que les échanges fonciers seront consentis à l'euro symbolique.

**Article 3 :** Les frais afférents à cette régularisation foncière seront équitablement partagés entre la résidence les Nouveaux Horizons et la ville d'Elancourt.

**Article 4 :** **PRECISE** que ces frais sont inscrits en dépenses de l'exercice budgétaire en cours.

## Urbanisme

### 7 - 20170038 Désaffectation, déclassement d'un terrain sis Chemin de la Coudriette dénommé Terrain Paul Nicolas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 30 Pour

Par 4 Contre (M. Besseau, P. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger)

**Article 1 :** **CONSTATE** la désaffectation totale des parcelles A 1100, 2416 et 2487 qui ne sont plus affectées à l'activité sportive du site.

**Article 2 :** **PRONONCE** le déclassement des parcelles d'une superficie de 14 031m<sup>2</sup> formant l'ensemble de l'ancien stade Paul Nicolas et relevant actuellement du domaine public communal.

## Urbanisme

### 8 - 20170039 Autorisation donnée au Maire de signer une promesse de vente pour le terrain communal Paul Nicolas au profit du constructeur KAUFMAN & BROAD HOMES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 30 Pour

Par 4 Contre (M. Besseau, P. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger)

**Article 1 :** **ACCEPTE** de vendre le terrain Paul Nicolas cadastré Section A Numéros 1100, 2416, et 2487 d'une contenance totale de 14 031 m<sup>2</sup> à la Société KAUFMAN & BROAD HOMES en vue d'y réaliser une opération immobilière composée de 46 pavillons individuels pour une Surface de Plancher minimum de 4570 m<sup>2</sup> au prix de 2 875 000 € HT Net Vendeur (Deux millions huit cent soixante quinze euros hors taxes net vendeur).

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

**Article 3 :** **PRECISE** que les frais notariés et d'enregistrements fonciers seront à la charge de l'acquéreur.

## Enfance/Education

### 9 - 20170040 Subventions aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAPE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** d'attribuer une subvention aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAP d'un montant de 550 euros (cinq cent cinquante euros).

**Article 2 :** **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours de la Commune.

## Enfance/Education

### 10 - 20170041 Subventions aux écoles maternelles et élémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** d'allouer les subventions pour l'organisation de projets éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune comme indiqué dans l'annexe dénommée : Subvention sur projet 2016/2017.

**Article 2 :** **DECIDE** d'allouer les subventions pour l'organisation de voyages éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune comme indiqué dans l'annexe dénommée : Subvention voyages éducatifs 2016/2017.

**Article 3 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

## **Personnel**

### **11 - 20170042 Attribution d'une Indemnité d'Administration et de Technicité au profit des agents des centres de Loisirs en contrat à durée indéterminée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 30 Pour

Par 4 Contre (M. Besseau, P. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger)

**Article 1** **PREND ACTE** de l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux agents en contrat à durée indéterminée des centres de loisirs par application de la la délibération n°2005086 du 24 juin 2005.

**Article 2 :** **PREND ACTE** que l'indemnité d'un montant maximum de 600 € sera versée annuellement en mars et la modulation individuelle sera faite :

\*en fonction de l'évaluation de l'année N-1.

\*en fonction de l'absentéisme, en fonction du nombre de jours d'absence : les congés de maladie ordinaire, de longue maladie et de longue durée, les congés suite à accidents de travail et maladies professionnelles.

Ne sont pas pris en compte les congés maternité, paternité, les hospitalisations, les congés exceptionnels pour décès des parents, du conjoint ou enfants.

L'animateur devra avoir été présent toute l'année pour percevoir la prime.

En cas de départ en cours d'année (retraite, mutation, disponibilité, congés parentaux), la prime sera calculée au prorata du temps de présence de l'animateur sur l'année.

Le montant de la prime tient compte du temps travaillé .

**Article 3 :** **DIT** que Monsieur le Maire appliquera le barème suivant :

Selon l'évaluation (50%)

- **A** = 300 euros (100%)
- **B** = 150 euros (50%)
- **C ou D** = 0 euro

Selon l'absentéisme (50%)

- Moins de 5 jours d'absence = 300 euros (100%)
- De 6 à 12 jours d'absence = 150 euros (50%)
- De 13 à 18 jours d'absence = 30 euros (10%)
- A partir de 19 jours d'absence = 0 euros

**Article 4 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

## Personnel

### 12 - 20170043 Vacations pour le déroulement de la Foire aux Puces du quartier de la Clef de Saint-Pierre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** **DECIDE**, dans le cadre de l'organisation de la Foire aux Puces du Quartier de la Clef de Saint-Pierre, de la fixation des vacations aux taux suivants :

Foire aux Puces du Quartier de la clef Saint Pierre	Taux de la vacation
Barriérage et installation Forfait de 7 heures (5h à 12h)	152 € brut
Placier Forfait de 5 heures (5h à 10h)	114 € brut
Barriérage et démontage des installations Forfait de 7 heures (12h à 19h)	133 € brut
Nettoyage Forfait de 6 heures (18h à 24h)	152 € brut
Agent de Médiation Forfait de 9 heures (9h à 18h)	171 € brut

**Article 2 :** **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.



## Culture/Sports

### 13 - 20170044      Mise à disposition de locaux ou de salles avec créneaux horaires aux associations culturelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article unique** :      **AUTORISE** le Maire à signer les conventions, dont les textes sont annexés à la présente délibération, avec chacune des associations culturelles figurant sur les listes ci-jointes.

## Culture/Sports

### 14 - 20170045      DELIBERATION MODIFICATIVE - Subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1** :      **ANNULE ET REMPLACE** la délibération N° 20170023 votée en conseil municipal du 31 mars 2017 qui attribue à l'association « Ecole de Musique d'Elancourt » une subvention de 145 000 € comprenant une avance de 70 000 €, le solde restant à verser étant de 75 000 €.

**Article 2** :      **DECIDE** d'attribuer une subvention de **145 000 €** pour l'année 2017 à l'association « Ecole de Musique d'Elancourt » comprenant une avance de **72 500 €** suivant la délibération N° 20160114 ayant été votée lors du conseil municipal du 15 décembre 2016, le solde restant à verser étant de **72 500 €**.

**Article 2** :      **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

## Jeunesse/Politique de la Ville

### 15 - 20170046      Candidature à l'appel à projets 2017 'Solidarités' sur le Territoire d'Action Départementale (TAD) de Saint-Quentin-en-Yvelines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

**Article 1 :** **APPROUVE** les trois projets suivants :

1. Le « Parcours Citoyens », destiné à encourager les jeunes Elancourtois âgés de 16 à 25 ans, résidant sur les deux quartiers issus de la géographie prioritaire de la Commune, mais également sur le quartier des Nouveaux Horizons, à s'inscrire dans une démarche citoyenne et solidaire concrète par le biais de trois dispositifs :

- « Passeport Citoyen »
- « Contrat Citoyen »
- « Bourse Projet Jeune »

2. Les Actions de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation d'internet.

La Commune d'Elancourt en partenariat avec un collège Elancourtois et le groupe parentalité souhaite proposer des actions de sensibilisation et de prévention aux risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux (manipulations, harcèlement, endoctrinement...).

3. « Sculpture citoyenne et participative sur le quartier des Petits Prés », visant à redéfinir et retravailler l'entrée du quartier des Petits Prés, afin de le rendre plus visible et de l'ouvrir sur le reste de la Ville.

Les actions menées consisteront à :

- Associer les habitants et les jeunes du quartier à la réalisation de la sculpture citoyenne et participative
- Identifier la Maison des Enfants comme lieu ressource de la vie de quartier
- Fédérer le réseau associatif et institutionnel existant autour d'animations
- Introduire l'outil multimédia lors d'animations
- Elaborer une exposition numérique retraçant la métamorphose du quartier
- Organiser des moments de convivialité (repas entre voisins, loto en plein air...)

**Article 2 :** **SOLLICITE** une subvention départementale dans le cadre de l'appel à projets 2017 « Solidarités » sur le Territoire d'Action Départementale (TAD) de Saint-Quentin-en-Yvelines, de :

- 2 400 € pour le projet « Parcours Citoyens » d'un budget global de 3 000 € ;
- 2 704 € pour le projet « Actions de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation d'internet » d'un budget global de 3 380 € ;
- 21 720 € pour le projet « Sculpture citoyenne et collaborative sur le quartier des Petits Prés » d'un budget global de 27 150 €.

**Article 3 :** **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites dans le budget de l'exercice en cours de la Commune.

**Article 4 :** **DIT** que dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets 2017 « Solidarités » sur le Territoire d'Action Départementale (TAD) de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Commune s'engage à :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;
- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports de communication liés aux projets.

**Article 5 :** **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes afférents à la candidature de la Commune dans le cadre de l'appel à projets 2017 « Solidarités » sur le Territoire d'Action Départementale (TAD) de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## **Culture/Sports**

### **16 - 20170047 Subvention d'investissement à l'association 'Gymnastique Elancourt-Maurepas'**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** une subvention d'investissement de **10 000 €** (dix mille euros) à l'association **Gymnastique Elancourt-Maurepas** pour la participation à l'achat d'un praticable dynamique d'une valeur de 30 000 € - le solde restant à la charge de l'association et de la ville de Maurepas.

**Article 3 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

## **Culture/Sports**

### **17 - 20170048 Partenariat avec les associations sportives**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article UNIQUE :** **AUTORISE** le Maire à signer avec les clubs sportifs listés en annexe, les conventions dont les textes sont annexés à la présente délibération.

## **Social**

### **18 - 20170049 Subventions aux associations partenaires du Centre Municipal AGORA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1** : **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>OBJET</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Action Jeunes</b>	Accompagnement à la Scolarité.	300 €
<b>Alpha Plus</b>	Cours d'alphabétisation et de français langue étrangère pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés avec la maîtrise de la langue.	5 000 €
<b>A.R.Q.E Association des Représentants des Quartiers d'Elancourt</b>	Promotion de la vie associative dans les quartiers, actions socio-culturelles et sportives, médiation entre les habitants et les pouvoirs publics.	975 €
<b>Locataires en Action</b>	Promotion de la vie associative au sein du quartier des 7 Mares.	400 €
<b>Les Restos du Cœur</b>	Assistance bénévole aux personnes en difficultés, notamment dans le domaine alimentaire et le soutien administratif.	5 000 €
<b>Famili' Sign 78</b>	Réunion de parents et enfants (sourds, malentendants ou entendants) autour d'ateliers créatifs, culinaires et ludiques. Promotion de la Langue des Signes Française. Favorise les animations collectives famille.	200 €
<b>La Toque au Cœur</b>	Animation d'ateliers de pâtisserie pour personnes fragilisées (notamment personnes en situation de handicap).	400 €
<b>Paroles et Vie</b>	Participation au chauffage des locaux pour la période d'occupation au titre de l'accompagnement scolaire	768 €

**Article 2 :** **DECIDE** d'attribuer une subvention de projet aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	OBJET	PROJET
<b>Alpha Plus</b>	Anniversaire des 20 ans de l'association Alpha plus (Fête d'anniversaire de l'association et remerciements à tous les partenaires qui ont aidé à faire vivre l'association depuis 20 ans, ainsi qu'à tous les acteurs de l'association, les salariés et les bénévoles) et projet voyage.	500 € 300 €
<b>Locataires en Action</b>	Journée de la femme (Journée conviviale dédiée à la femme, organisée selon les envies et besoins des femmes élancourtoises et depuis l'année 2016 elle est animée par les habitantes qui ont envie de partager leurs savoirs et leurs compétences).	400 €
<b>Famili' Sign 78</b>	Fête de fin d'année de l'association (Après midi ludique avec les familles élancourtoises autour d'un spectacle de magie).	406 €
<b>L'Amicale des Locataires des Petits Prés</b>	Animation du quartier des Petits Prés (Participation à la fête de quartier et à l'opération propreté de la résidence, organisation de la fête des voisins).	300 €

**Article 3 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

## **Jeunesse/Politique de la Ville**

### **19 - 20170050 Subvention de l'ECTI pour l'accompagnement des chercheurs d'emploi**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'association ECTI pour lui permettre de mener à bien son action au sein du Point Information Emploi d'Elancourt pour l'année scolaire 2016 / 2017.

**Article 2 :** **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat.

**Article 3 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

## Affaires Générales

### 20 - 20170051      Reprise de concessions abandonnées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article unique** :      **DECIDE** d'engager la procédure de reprise des concessions laissées en l'état d'abandon, au sein du cimetière Saint Médard, sis rue de l'Eglise à Elancourt.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

  


**Jean-Michel FOURGOUS**  
Maire d'Elancourt